



A : Médias

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Merci de publier l'information suivante / À votre disposition pour toute précision)

LA FLAREP, Fédération pour les langues régionales dans l'enseignement public communique :

LA FLAREP REÇUE AU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET AU MINISTÈRE DE LA CULTURE

Le compte de postes au concours n'y est pas

Ces 6 et 12 janvier la FLAREP – Fédération pour les langues régionales dans l'enseignement public – a été reçue, à sa demande, aux ministères de l'Éducation nationale et de la Culture, successivement afin de faire part de ses inquiétudes sur l'insuffisance de moyens consacrés aux langues régionales dans la perspective de l'application de la loi Molac de "protection patrimoniale des langues régionales" votée voilà un an et demi. Les délégations de la Fédération se sont entretenues avec des responsables de la DEGESCO (chef des contenus pédagogiques et des langues, et chargée des langues régionales) auxquels elles ont demandé plus de postes aux concours (CAPES et CRPE bilingues) et des moyens dédiés pour respecter l'article 7 de la loi qui institue la généralisation de l'offre d'enseignement de langue régionale. Ce dont nous sommes très loin encore. En 2023 seuls 18 postes de CAPES sont ouverts pour 50 départements et une quinzaine de langues!

Au ministère de la Culture, la réunion de travail s'est tenue avec la conseillère de la ministre en charge des langues régionales, le délégué général à la langue française et aux langues de France (DGLFLF), et le chargé de mission langues de France et d'Outre mer. La DGLFLF qui assure la coordination des travaux du Conseil national des langues et cultures régionales institué par Jean Castex a informé la FLAREP des discussions en cours avec le cabinet de la première ministre pour proposer des mesures et dispositifs concrets visant à déployer une politique interministérielle en faveur des langues régionales. La FLAREP, membre du CNLCR, a rappelé les besoins en formation et postes d'enseignants, a demandé une présence chiffrée des langues régionales dans les cahiers des charges des programmes des médias publics (Radio France et France 3) et la publication annuelle, comme c'est le cas pour la langue française, d'un rapport sur la situation des langues régionales.

Les responsables ministériels et la FLAREP ont convenu de se revoir régulièrement pour maintenir le dialogue et vérifier l'avancement des questions en suspens.



Les délégations de la FLAREP au ministère de la Culture et à l'Éducation nationale.

Les associations de la FLAREP

ADPLRG

Association Développement et promotion des langues régionales de Guyane

AEG Association des enseignants de gallo



AES - Association des Enseignants de Savoyard



APLEC - Association pour l'enseignement du catalan



ANVT / Institut de la Langue Régionale Flamande



Culture et Bilinguisme d'Alsace et de Moselle / René Schickele Gesellschaft

div yezh



skolioù publik

Assoc. des parents d'élèves pour l'enseignement du breton à l'école publique



Eltern Alsace – Assoc. de parents d'élèves de l'enseignement bilingue



FELCO - Fédération des Enseignants de Langue et Culture d'Oc



Assoc. des parents d'élèves bilingues de l'enseignement public



Lantant LLKR – Lantant la Lang la Kiltir Kréol dann Lékol / Association pour l'Enseignement de la Langue et de la Culture Réunionnaises



ÔC-BI - Assoc. pour le bilinguisme français/occitan dans l'enseignement public

**Savoué
Ecula2**

Fédération des associations de parents d'élèves pour l'enseignement bilingue français-savoyard/franco provençal